

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christian GARRABOS, Maire de THONAC.

Date de Convocation : 31/03/2022

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL Maires-Adjointes, M. Sébastien CULINE, Mme Laurence VALLÉE, M. Alain MIDDEGAELS, M. Cyril CERF, Mme Claudine LAWARRÉE MALOYER, M. Pascal ADLOFF, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Alain MIDDEGAELS

AR Prefecture

024-212405526-20220407-2022_12-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

OBJET – BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2022 ci-après,

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>MONTANTS</u>	<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>MONTANTS</u>
022 Dépenses imprévues	15 500.00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	135 652.52 €
023 Virement à la section investissement	135 000.00 €	70 Produits des services du domaines	2 800.00 €
011 Charges à caractère général	57 929.00 €	73 Impôts et taxes	196 815.00 €
012 Charges de personnel	72 520.00 €	74 Dotations et participations	33 841.00 €
014 atténuation de produits	1 000.00 €	75 Autres produits de gestion courante	2 520.00 €
042 – transfert entre sections	1 824.00 €	76 produits financiers	1.48 €
65 Autres charges de gestion courante	80 723.00 €	77 Produits exceptionnels	3 000.00 €
66 Charges financières	9 000.00 €		
67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €		
68 – Dotation aux amortissements et aux provisions	134.00 €		
Total	374 630.00 €		374 630.00 €

<u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u>	<u>MONTANTS</u>	<u>RECETTES INVESTISSEMENT</u>	<u>MONTANTS</u>
001 Résultat investissement reporté	-	001 report d'excédent	45 731.08 €
020 Dépenses imprévues	8 000.00 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	148 000.00 €	021 virement de la section fonctionnement	135 000.00 €
20 Immobilisations incorporelles	-	10 dotations diverses	41 757.00 €
204 Subventions d'équipement versées	5 000.00 €		
21 Immobilisations corporelles	54 796.08 €	13 subventions	1 284.00 €
27 Autres immobilisations financières	9 800.00 €	042 – transfert entre sections	1 824.00 €
TOTAL	225 596.08 €		225 596.08 €

AR Prefecture

024-212405526-20220407-2022_12-DE
 Reçu le 14/04/2022
 Notifié le 14/04/2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

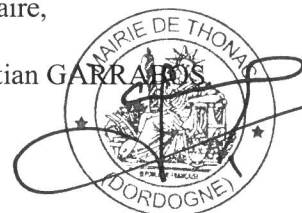
Adopte le budget primitif 2022 strictement équilibré en dépenses et en recettes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
 Thonac, le 07/04/2022

Le Maire,

Christian GARRAUDS



En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.
 Certifié exécutoire par le Maire le : 07/04/2022
 Reçu en S/Prefecture le :
 Publié et Notifié le : 07/04/2022

